

OBJECTIF FIBRE



Paris, le 17 mars 2017.

Communiqué de presse

Les branches professionnelles de la filière du Très Haut Débit signent avec l'Etat un EDEC¹.

Le 16 mars 2017, en présence de Madame Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, les branches professionnelles représentant la filière du déploiement du très haut débit – équipementiers, installateurs et opérateurs – ont signé avec l'Etat un accord cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour le déploiement de la fibre optique.

L'EDEC Fibre Optique s'inscrit dans le cadre de la politique sociale du Gouvernement d'accompagner les entreprises dans l'anticipation de la transformation digitale des emplois, des métiers et des compétences professionnelles.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la construction des réseaux privés et publics va générer de forts besoins de formation sur l'ensemble du territoire national.

L'EDEC couvrira 7 500 entreprises employant 656 000 salariés s'inscrivant dans la chaîne d'intervention du déploiement du THD.

Le dispositif a pour finalité de favoriser le développement des ressources humaines au sein des entreprises, il constitue un levier de développement de la formation professionnelle, initiale et continue, de l'insertion et de sécurisation des parcours professionnels.

Il s'agit d'un EDEC de filière interprofessionnelle qui sera piloté par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) et dont le portage administratif et financier sera assuré par les OPCA des trois branches professionnelles : OPCAIM pour l'UIMM (métallurgie), OPCALIA pour l'UNETEL (opérateurs télécom) et CONSTRUCTYS pour la FNTP et la FFB (installateurs).

Le montant global de l'EDEC s'élève à 2 667 600 €. L'Etat participe à hauteur de 800 000 €, les trois OPCA de la filière seront co-financeurs du dispositif.

¹ Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Les signataires de l'accord-cadre sont :

- Les acteurs de la filière fibre optique représentés par les branches professionnelles² et les fédérations associées³
- Le Ministère du Travail représenté par la DGEFP.

En complémentarité avec l'EDEC, Objectif fibre a réalisé un dossier de presse présentant les métiers de la fibre optique.



Contacts presse :

FFIE : Clotilde LEPAPE (c.lepape@ffie.fr / 01.44.05.84.13)
FFTélécoms : Stéphanie BRUN (sbrun@fftelecoms.org / 01.47.27.72.76)
FIEEC : Yoann KASSIANIDES (ykassianides@fieec.fr / 01.45.05.70.11)
FIRIP: Sylvie LE ROUX (sylvie.leroux@pressentiel.fr / 06.28.69.05.24)
SERCE: Marielle MOURGUES (m.mourgues@serce.fr / 01.47.20.69.45)

² Union des Industries et des métiers de la métallurgie - UIMM

Fédération française du bâtiment - FFB

Fédération nationale des travaux publics - FNTP

Union nationale des entreprises de télécommunications, de réseaux et de services en télécommunication - UNETEL

³ Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique - FFIE

Fédération française des Télécoms - FFTélécoms

Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication - FIEEC

Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique - FIRIP

Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique - SERCE